

Association d'Aide à Domicile des Centres Sociaux de l'Allier

**DOCUMENT RELATIF
A L'EVALUATION DES RISQUES
PROFESSIONNELS
POUR LA SANTE ET LA SECURITE
DES TRAVAILLEURS**

Date de rédaction : 17 avril 2008

Mise à jour au : 14/10/2019

Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le décret du 5 novembre 2001 publié au Journal Officiel du 7 novembre 2001 traite de la création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs prévue par l'article R 230-1 du Code du Travail.

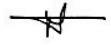
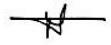
Contenu

I.	CALENDRIER DE MISES A JOUR DU DUERP	3
II.	DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION DES RISQUES	4
1.	Identification et description des situations de travail par catégorie professionnelle	5
a.	Description de la situation de travail : Personnel administratif.....	5
b.	Description de la situation de travail : Responsables de secteur.....	7
c.	Description de la situation de travail : Infirmières coordinatrices.....	8
d.	Description de la situation de travail: Ergothérapeute	9
e.	Description de la situation de travail : Aides à domicile	10
f.	Description de la situation de travail : Aides-soignantes	12
2.	Cotation et identification des risques professionnels.....	13
III.	Propositions de mesures de prévention selon trois critères : humains, techniques et organisationnels	22
IV.	MESURE DE PREVENTION EXISTANTE	27
V.	MESURE DE PREVENTION ENVISAGE POUR L'ANNÉE 2017/2018	29
VI.	A N N E X E S	38

Document Unique

Loi n° 1414 du 31 Décembre 1991 - Décret 2001-1016 du 05 Novembre 2001

I. CALENDRIER DE MISES A JOUR DU DUERP

Modification du DUERP			
Effectuée le :	Par qui ?	Commentaires	Signature
9 juillet 2014	<u>Claude Metenier</u> Responsable qualité et formation au sein de l'AADCSA		
1 janvier 2017	<u>Marion Henry</u> Responsable de la qualité et de l'ergonomie au sein de l'AADCSA	Mise à jour de l'intégralité du DUERP	
15 mars 2019	<u>Marion Henry</u> Responsable de la qualité et de l'ergonomie au sein de l'AADCSA	Actualisation du plan d'action	
14 Octobre 2019	<u>Marion Henry</u> Responsable de la qualité et de l'ergonomie au sein de l'AADCSA	Mise à jour de l'intégralité du DUERP	

II. DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION DES RISQUES

1. Identification et description des situations de travail par catégorie professionnelle

a. DESCRIPTION DE LA SITUATION DE TRAVAIL : PERSONNEL ADMINISTRATIF AU SIEGE

Que font les opérateurs ?	Avec quels moyens humains et techniques ?	
-Tâches administratives -Saisies informatiques -Téléphone -Accueil -Photocopies / fax scan	Acteurs	<ul style="list-style-type: none">- Employé(e)s de bureau- Assistant(e)s technique- Conseiller(e)s technique- Cadre(s)
	Matériel	<ul style="list-style-type: none">- Outils informatiques- Téléphones- Photocopieur / fax / scanner
	Matériaux	<ul style="list-style-type: none">- Mobilier de bureau : bureau, chaise à roulettes, armoire...- Petit matériel de bureau- Voiture
	Méthode	<ul style="list-style-type: none">- Formation / information
	Lieu	<ul style="list-style-type: none">- Siège social- Divers lieux de réunion- Routes, chemins ruraux...

Nombre de personnes concernées : 11 en CDI au 30/09/2019

b. DESCRIPTION DE LA SITUATION DE TRAVAIL : AGENT ADMINISTRATIF DANS LES ANTENNES

Que font les opérateurs ?	Avec quels moyens humains et techniques ?	
-Tâches administratives -Saisies informatiques -Téléphone -Accueil des clients -Photocopies / fax scan	Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Employé(e) de bureau - Secrétaire
	Matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Outil informatique et bureautique - Téléphone - Photocopieur / fax / scanner
	Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilier de bureau : bureau, chaise à roulettes, armoire... - Petit matériel de bureau
	Méthode	<ul style="list-style-type: none"> - Formation / information
	Lieu	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social - Antennes dans les locaux des centres sociaux - Divers lieux de réunion - Routes, voies rurales...

Nombre de personnes concernées : 12 en CDI au 30/09/2019

c. DESCRIPTION DE LA SITUATION DE TRAVAIL : RESPONSABLES DE SECTEUR

Que font les opérateurs ?	Avec quels moyens humains et techniques ?	
-Tâches administratives	Acteurs	- Responsables de secteur (niveau d'étude conseillère en ESF ou BTS ESF)
- Saisies informatiques	Matériel	- Outil informatique et bureautique
- Téléphone – téléphone portable	Matériaux	- Téléphone – téléphone portable - Photocopieur / fax / Scanner - Mobilier de bureau : bureau, chaise à roulette, armoire - Petit matériel de bureau - Véhicule personnel ou de service
- Photocopies / fax	Méthode	- Formation / information - Utilisation du logiciel informatique : Apologic - Visites et suivis des bénéficiaires - Réunions - Rencontre avec les partenaires
- Accueil des bénéficiaires		
- Déplacements au domicile des bénéficiaires		
- Organisent, planifient et coordonnent les interventions		
- Animation de l'équipe d'intervention		
- Suivi des bénéficiaires et évaluation		
- Soutien Psychologique de l'équipe et des familles		
- Recrute le personnel d'intervention	Lieu	- Siège social - Antennes dans les locaux des centres sociaux ou autres - Domicile des bénéficiaires - Divers lieux de réunion - Routes, voies rurales...
- Participation ou Sessions de formation ou de projets		
- Animation de réunion d'encadrement		
- Réunion d'équipe		

Nombre de personnes concernées : 13 en CDI au 30/09/2019

d. DESCRIPTION DE LA SITUATION DE TRAVAIL : INFIRMIERES COORDINATRICES

Que font les opérateurs ?	Avec quels moyens humains et techniques ?	
- Tâches administratives	Acteurs	- infirmière (niveau d'étude D E infirmières, Cadre de Santé)
- Saisies informatiques		
- Téléphone – téléphone portable	Matériel	- Outil informatique et bureautique - Mobilier de bureau (chaise à roulette, bureau, armoire...) - Téléphone – téléphone portable - Photocopieur / fax / Scanner - Petit matériel de bureau - Véhicule personnel
- Accueil des bénéficiaires		
- Photocopies / fax		
- Déplacements au domicile des bénéficiaires	Matériaux	- Produit d'hygiène, pharmaceutique, - Matériel de protection
- Organisent, planifient et coordonnent les interventions		
- Encadrement et animation de l'équipe d'intervention	Méthode	- Formation / information - Utilisation de logiciels informatiques : Ménestrel et bureautique - Visites au domicile et entretien - Réunions - Rencontre avec les partenaires
- Soutien Psychologique de l'équipe et des familles		
- Suivi des bénéficiaires et évaluation		
- Recrutement des aides-soignantes		
- Coordination avec les partenaires		
- Participation ou animation de réunions extérieures		
- Réalisent les interventions à domicile lors de remplacements	Lieu	- Siège social - Antennes dans les locaux des centres sociaux - Domicile des bénéficiaires - Divers lieux de réunion - Routes, chemins ruraux...

Nombre de personnes concernées : 10 en CDI au 30/09/2019

e. DESCRIPTION DE LA SITUATION DE TRAVAIL: ERGOTHERAPEUTE/PSYCHOMOTRICIENNE

Que font les opérateurs ?	Avec quels moyens humains et techniques ?	
- Tâches administratives	Acteurs	- Ergothérapeute DE
- Saisies informatiques	Matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Outil informatique, - Mobilier de bureau (chaise à roulette, bureau, armoire...) - Téléphone – téléphone portable - Photocopieur / fax / scanner - Petit matériel de bureau - Matériel d'ergothérapie - Matériel médical (lit médicalisé, chaise garde-robe, fauteuil roulant, déambulateur, lève malade) - Véhicule de service
- Accueil des bénéficiaires	Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - Produit divers (hygiènes...) - Matériel de protection : gants à usage unique, masques, blouses
- Déplacements au domicile des bénéficiaires	Méthode	<ul style="list-style-type: none"> - Formation / information - Visites au domicile et entretien - Utilisation de logiciels informatiques : Ménestrel et bureautique - Réunions - Rencontre avec les partenaires
- Organisent et coordonnent les interventions	Lieu	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social - Antennes dans les locaux des centres sociaux - Domicile des bénéficiaires - Divers lieux de réunion - Routes, chemins ruraux...
- Transferts/mobilisation		
- Encadrement et animation de l'équipe d'assistante de soins en gérontologie		
- Soutien Psychologique de l'équipe et des familles		
- Suivi des bénéficiaires et évaluation		
- Participe au recrutement du personnel d'intervention		
- Coordination avec les partenaires		
- Participation ou animation de réunions extérieures		

Nombre de personnes concernées : 2 en CDI au 30/09/2019

f. DESCRIPTION DE LA SITUATION DE TRAVAIL : AIDES A DOMICILE

Que font les opérateurs ?	Avec quels moyens humains et techniques ?	
<p>Déplacements au domicile ou à partir du domicile des bénéficiaires</p> <p>-Gestion des heures de travail par télégestion</p> <p>- Courses</p> <p>- Manutention</p> <p>-Aide aux déplacements</p> <p>- Préparation des repas</p> <p>- Aide à l'alimentation</p> <p>- Ménage</p> <p>- Entretien du linge et repassage</p> <p>- Aide à la toilette à l'habillage et aux changes</p> <p>- Réfection du lit</p> <p>- Surveillance de la prise des médicaments</p> <p>-Soutien psychologique du bénéficiaire et (ou) de l'entourage familial</p> <p>- Accompagnement aux transports des bénéficiaires</p> <p>- Surveillance</p> <p>- Accompagnement aux activités culturelles, sociales et loisirs (promenade, réalisation de gâteau...)</p> <p>- Approvisionnement de combustible en petites quantités</p>	Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Agents à domicile - Employé(e)s à domicile - Auxiliaires de vie sociale
	Matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels ménagers - Appareils électroménagers - Véhicule personnel - Petit matériel d'ergothérapie - Escabeau - tabouret - Matériel médical (lit médicalisé, chaise garde-robe, fauteuil roulant, déambulateur, etc....) - Téléphone – téléphone portable - Blouses - Véhicule personnel ou de service
	Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - Produits ménagers - Produits désinfectants et nettoyants - Produits d'hygiène - Matériel de protection (gants de ménage, gants à usage unique, masques, chaussures, blouses) - Produits alimentaires - Bois/charbon /bouteille de gaz
	Méthode	<ul style="list-style-type: none"> - Formation / information - Mise en application des protocoles

<p>- Soins aux animaux de compagnie</p> <p>- Petites tâches administratives</p>	Lieu	<ul style="list-style-type: none"> - Domicile des bénéficiaires - Divers lieux de réunion ou de formation - Routes, chemins ruraux...
---	------	--

Nombre de personnes concernées : 288 en CDI au 30/09/2019

g. DESCRIPTION DE LA SITUATION DE TRAVAIL : AIDES-SOIGNANTES

Que font les opérateurs ?	Avec quels moyens humains et techniques ?	
- Déplacements au domicile ou à partir du domicile des bénéficiaires	Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Aides-soignantes, Auxiliaires médicaux psychologiques, Agents de soins, Assistants de soins en gérontologie
- Toilette	Matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de soins (mallette avec ciseau à compresse, ciseau à ongle coupe ongle) - Véhicule personnel ou de service - Petit matériel d'ergothérapie - Matériel médical (lit médicalisé, chaise garde-robe, fauteuil roulant, déambulateur, lève malade) - Blouses - Véhicule personnel ou de service
- Soins de nursing	Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - Produits pharmaceutiques - Produits divers (hygiène...) - Produits désinfectants et nettoyants - Matériel de protection : gants à usage unique, masques, chaussures, blouses
- Transferts/mobilisation	Méthode	
- Aide aux changes pour incontinents		
- Habillage Total /déshabillage		
- Surveillance de l'hydratation et de l'élimination		
- Surveillance de la prise des médicaments		
- Prévention des escarres		
- Soins propre au rôle de l'aide-soignante (soins de bouche, surveillance et renouvellement d'un pansement non médicamenteux, pose d'un étui pénien		<ul style="list-style-type: none"> - Formation / information
- Shampoing		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en application des différentes techniques de soins, de mobilisation
- Pédiluve		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en application des protocoles
- Réfection et change du lit		
- Entretien du matériel médicalisé		
- Accompagnement de fin de vie		
- Soutien psychologique du conjoint et (ou) de l'entourage familial		
- Surveillance et Aide au repas	Lieu	<ul style="list-style-type: none"> - Domicile des bénéficiaires - Divers lieux de réunion ou de formation - Routes, chemins ruraux...

Nombre de personnes concernées : 82 en CDI au 30/09/2019

2. Cotation et identification des risques professionnels

Référence

Le référentiel proposé par l'U.N.A est retenu pour déterminer la cotation des risques professionnels.

Trois critères sont utilisés et permettent d'attribuer un taux global à chacun des risques identifiés :

Critère A Durée de l'exposition au danger	Critère B Probabilité de survenue d'un événement accidentel	Critère C Importance potentielle du dommage humain
Non exposé (0) Qqs heures/an (2) Qqs heures/mois (4) Qqs heures/sems (6) Qqs heures/jours (8) Continue (10)	Très faible (1) Faible (2) Modérée (4) Forte (6)	Très faible (1) Faible (5) Modérée (10) Forte (15) Décès ou incapacité totale (20)

Le total A x B x C constitue une référence « risques » qui doit diminuer, voire disparaître, grâce aux actions de prévention :

- Risque mineur : taux inférieur ou égal à 60
- Risque moyen : taux compris entre 60 et 150
- Risque fort : taux supérieur à 150

Echantillonnage :

- L'intégralité du personnel administratif (Employés de bureau, Infirmière coordinatrice départementale et personnel basé à Moulins.)
- La totalité des responsables de secteur et sept infirmières coordinatrices
- 25 intervenants à domicile pour le service d'aide à domicile
- 15 aides-soignants pour le service de soins infirmiers à domicile

Pour chaque catégorie professionnelle, la moyenne de chaque risque professionnel sera notre « référence risque ».

Méthodologie de la démarche avec un exemple :

Pour chaque catégorie professionnelle, plusieurs salariés évalueront leurs niveaux par rapport aux critères A, B et C et ce, pour chaque risque professionnel. Cf. Annexe 1 : *Résultats individuels des évaluations à la quantification des risques professionnels*.

Ce travail comporte forcément une part de subjectivité liée au vécu des participants et donc, à leur perception du risque.

- ✓ Cotation des risques professionnels liés aux brûlures pour chaque responsable de Secteur

Responsable Secteur1	Critère A	Critère B	Critère C	Résultat A x B x C
Risque liés aux brûlures	2	1	1	$2 \times 1 \times 1 = 2$

Responsable Secteur 2	Critère A	Critère B	Critère C	Résultat A x B x C
Risque liés aux brûlures	4	1	1	$4 \times 1 \times 1 = 4$

Responsable Secteur 3	Critère A	Critère B	Critère C	Résultat A x B x C
Risque liés aux brûlures	2	2	5	$2 \times 2 \times 5 = 20$

- ✓ Moyenne de la totalité des résultats des A x B x C

	RS 1 Résultat A x B x C	RS 2 Résultat A x B x C	RS 3 Résultat A x B x C	Moyenne de la totalité des A x B x C
Risque liés aux brûlures	2	4	20	$(2 + 4 + 20) / 3 = 9$

- ✓ Le résultat de la moyenne de la cotation des risques professionnels liés aux brûlures pour la catégorie professionnelle des responsables de secteur est égal à 9. Ce risque est mineur car neuf est inférieur à soixante.

Vous trouverez les différentes moyennes de la totalité des résultats A x B x C pour chaque risque professionnel et par catégorie professionnelle à partir de la page suivante.

PERSONNEL ADMINISTRATIF AU SIÈGE

N° repère	IDENTIFICATION DES RISQUES	Moyenne de la totalité des AxBxC	Références risques
1	Risques liés aux brûlures (eau chaude, produits divers, cuisine...)	3	Risque mineur
2	Risques liés aux allergies (animaux, produits divers, gants...)	2	Risque mineur
3	Risques liés aux morsures par animaux	1	Risque mineur
4	Risques liés aux contagions (infections diverses pouvant être mineurs ou graves : grippe, gale ou hépatites)	20	Risque mineur
5	Risques liés aux intoxications (alimentaire, monoxyde de carbone, fumée de cigarettes...)	4	Risque mineur
6	Risques liés aux gaz	4	Risque mineur
7	Risques liés à l'utilisation d'outils tranchants (couteaux, ciseaux ...)	14	Risque mineur
8	Risques liés aux défaillances et/ou absence des appareils et moyens techniques (lève-personne, électro-ménagers imprimante, ordinateur...)	24	Risque mineur
9	Risques liés aux défaillances du système électrique de l'environnement	54	Risque mineur
10	Risques liés à l'insalubrité du domicile des bénéficiaires	2	Risque mineur
11	Risques liés à l'absence d'hygiène de l'environnement du travail	20	Risque mineur
12	Risques liés à l'activité physique	15	Risque mineur
13	Risques liés à la manutention et aux transferts des personnes	7	Risque mineur
14	Risques liés aux manutentions manuelles de charges préjudiciables à la santé	7	Risque mineur
15	Risques liés aux chutes	51	Risque mineur
16	Risques liés à la conception et à l'aménagement du lieu de travail (espace bureautique, domicile des bénéficiaires...)	281	Risque majeur
17	Risques liés au travail sur écran	431	Risque majeur
18	Risques liés aux contraintes temporelles	202	Risque majeur
19	Risques psychosociaux : dégradation de la santé morale	264	Risque majeur
20	Risques liés aux possibles violences verbales et/ou physiques d'une personne	90	Risque moyen
21	Risques liés à la circulation automobile	400	Risque majeur

PERSONNEL ADMINISTRATIF DANS LES ANTENNES

N° repère	IDENTIFICATION DES RISQUES	Moyenne de la totalité des AxBxC	Références risques
1	Risques liés aux brûlures (eau chaude, produits divers, cuisine...)	0	Risque mineur
2	Risques liés aux allergies (animaux, produits divers, gants...)	0	Risque mineur
3	Risques liés aux morsures par animaux	0	Risque mineur
4	Risques liés aux contagions (infections diverses pouvant être mineurs ou graves : grippe, gale ou hépatites)	8	Risque mineur
5	Risques liés aux intoxications (alimentaire, monoxyde de carbone, fumée de cigarettes...)	0	Risque mineur
6	Risques liés aux gaz	0	Risque mineur
7	Risques liés à l'utilisation d'outils tranchants (couteaux, ciseaux ...)	7	Risque mineur
8	Risques liés aux défaillances et/ou absence des appareils et moyens techniques (lève-personne, électro-ménagers imprimante, ordinateur...)	24	Risque mineur
9	Risques liés aux défaillances du système électrique de l'environnement	75	Risque moyen
10	Risques liés à l'insalubrité du domicile des bénéficiaires	3	Risque mineur
11	Risques liés à l'absence d'hygiène de l'environnement du travail	0	Risque mineur
12	Risques liés à l'activité physique	5	Risque mineur
13	Risques liés à la manutention et aux transferts des personnes	0	Risque mineur
14	Risques liés aux manutentions manuelles de charges préjudiciables à la santé	0	Risque mineur
15	Risques liés aux chutes	7	Risque mineur
16	Risques liés à la conception et à l'aménagement du lieu de travail (espace bureautique, domicile des bénéficiaires...)	432	Risque majeur
17	Risques liés au travail sur écran	769	Risque majeur
18	Risques liés aux contraintes temporelles	211	Risque majeur
19	Risques psychosociaux : dégradation de la santé morale	201	Risque majeur
20	Risques liés aux possibles violences verbales et/ou physiques d'une personne	111	Risque moyen
21	Risques liés à la circulation automobile	434	Risque majeur

RESPONSABLES DE SECTEUR

N° repère	IDENTIFICATION DES RISQUES	Moyenne de la totalité des AxBxC	Références risques
1	Risques liés aux brûlures (eau chaude, produits divers, cuisine...)	2	Risque mineur
2	Risques liés aux allergies (animaux, produits divers, gants...)	3	Risque mineur
3	Risques liés aux morsures par animaux	36	Risque mineur
4	Risques liés aux contagions (infections diverses pouvant être mineurs ou graves : grippe, gale ou hépatites)	37	Risque mineur
5	Risques liés aux intoxications (alimentaire, monoxyde de carbone, fumée de cigarettes...)	4	Risque mineur
6	Risques liés aux gaz	46	Risque mineur
7	Risques liés à l'utilisation d'outils tranchants (couteaux, ciseaux ...)	24	Risque mineur
8	Risques liés aux défaillances et/ou absence des appareils et moyens techniques (lève-personne, électro-ménagers imprimante, ordinateur...)	18	Risque mineur
9	Risques liés aux défaillances du système électrique de l'environnement	49	Risque mineur
10	Risques liés à l'insalubrité du domicile des bénéficiaires	21	Risque mineur
11	Risques liés à l'absence d'hygiène de l'environnement du travail	3	Risque mineur
12	Risques liés à l'activité physique	5	Risque mineur
13	Risques liés à la manutention et aux transferts des personnes	4	Risque mineur
14	Risques liés aux manutentions manuelles de charges préjudiciables à la santé	6	Risque mineur
15	Risques liés aux chutes	37	Risque mineur
16	Risques liés à la conception et à l'aménagement du lieu de travail (espace bureautique, domicile des bénéficiaires...)	155	Risque majeur
17	Risques liés au travail sur écran	508	Risque majeur
18	Risques liés aux contraintes temporelles	377	Risque majeur
19	Risques psychosociaux : dégradation de la santé morale	522	Risque majeur
20	Risques liés aux possibles violences verbales et/ou physiques d'une personne	427	Risque majeur
21	Risques liés à la circulation automobile	365	Risque majeur

INFIRMIERES COORDINATRICES

N° repère	IDENTIFICATION DES RISQUES	Moyenne de la totalité des AxBxC (10 IC)	Références risques
1	Risques liés aux brûlures (eau chaude, produits divers, cuisine...)	1	Risque mineur
2	Risques liés aux allergies (animaux, produits divers, gants...)	9	Risque mineur
3	Risques liés aux morsures par animaux	35	Risque mineur
4	Risques liés aux contagions (infections diverses pouvant être mineurs ou graves : grippe, gale ou hépatites)	47	Risque mineur
5	Risques liés aux intoxications (alimentaire, monoxyde de carbone, fumée de cigarettes...)	9	Risque mineur
6	Risques liés aux gaz	1	Risque mineur
7	Risques liés à l'utilisation d'outils tranchants (couteaux, ciseaux ...)	18	Risque mineur
8	Risques liés aux défaillances et/ou absence des appareils et moyens techniques (lève-personne, électro-ménagers imprimante, ordinateur...)	121	Risque moyen
9	Risques liés aux défaillances du système électrique de l'environnement	7	Risque mineur
10	Risques liés à l'insalubrité du domicile des bénéficiaires	16	Risque mineur
11	Risques liés à l'absence d'hygiène de l'environnement du travail	27	Risque mineur
12	Risques liés à l'activité physique	147	Risque moyen
13	Risques liés à la manutention et aux transferts des personnes	29	Risque mineur
14	Risques liés aux manutentions manuelles de charges préjudiciables à la santé	27	Risque mineur
15	Risques liés aux chutes	32	Risque mineur
16	Risques liés à la conception et à l'aménagement du lieu de travail (espace bureautique, domicile des bénéficiaires...)	201	Risque majeur
17	Risques liés au travail sur écran	369	Risque majeur
18	Risques liés aux contraintes temporelles	239	Risque majeur
19	Risques psychosociaux : dégradation de la santé morale	194	Risque majeur
20	Risques liés aux possibles violences verbales et/ou physiques d'une personne	92	Risque moyen
21	Risques liés à la circulation automobile	335	Risque majeur

ERGOTHERAPEUTE / PSYCHOMOTRICE

N° repère	IDENTIFICATION DES RISQUES	Moyenne de la totalité des AxBxC	Références risques
1	Risques liés aux brûlures (eau chaude, produits divers, cuisine...)	1	Risque mineur
2	Risques liés aux allergies (animaux, produits divers, gants...)	6	Risque mineur
3	Risques liés aux morsures par animaux	30	Risque mineur
4	Risques liés aux contagions (infections diverses pouvant être mineurs ou graves : grippe, gale ou hépatites)	50	Risque mineur
5	Risques liés aux intoxications (alimentaire, monoxyde de carbone, fumée de cigarettes...)	25	Risque mineur
6	Risques liés aux gaz	0	Risque mineur
7	Risques liés à l'utilisation d'outils tranchants (couteaux, ciseaux ...)	20	Risque mineur
8	Risques liés aux défaillances et/ou absence des appareils et moyens techniques (lève-personne, électro-ménagers imprimante, ordinateur...)	10	Risque mineur
9	Risques liés aux défaillances du système électrique de l'environnement	0	Risque mineur
10	Risques liés à l'insalubrité du domicile des bénéficiaires	20	Risque mineur
11	Risques liés à l'absence d'hygiène de l'environnement du travail	1	Risque mineur
12	Risques liés à l'activité physique	1	Risque mineur
13	Risques liés à la manutention et aux transferts des personnes	20	Risque mineur
14	Risques liés aux manutentions manuelles de charges préjudiciables à la santé	20	Risque mineur
15	Risques liés aux chutes	240	Risque majeur
16	Risques liés à la conception et à l'aménagement du lieu de travail (espace bureautique, domicile des bénéficiaires...)	310	Risque majeur
17	Risques liés au travail sur écran	180	Risque majeur
18	Risques liés aux contraintes temporelles	300	Risque majeur
19	Risques psychosociaux : dégradation de la santé morale	200	Risque majeur
20	Risques liés aux possibles violences verbales et/ou physiques d'une personne	160	Risque majeur
21	Risques liés à la circulation automobile	880	Risque majeur

AIDES A DOMICILE

N° repère	IDENTIFICATION DES RISQUES	Moyenne de la totalité des AxBxC	Références risques
1	Risques liés aux brûlures (eau chaude, produits divers, cuisine...)	273	Risque majeur
2	Risques liés aux allergies (animaux, produits divers, gants...)	173	Risque majeur
3	Risques liés aux morsures par animaux	158	Risque majeur
4	Risques liés aux contagions (infections diverses pouvant être mineurs ou graves : grippe, gale ou hépatites)	210	Risque majeur
5	Risques liés aux intoxications (alimentaire, monoxyde de carbone, fumée de cigarettes...)	178	Risque majeur
6	Risques liés aux gaz	233	Risque majeur
7	Risques liés à l'utilisation d'outils tranchants (couteaux, ciseaux ...)	280	Risque majeur
8	Risques liés aux défaillances et/ou absence des appareils et moyens techniques (lève-personne, électro-ménagers imprimante, ordinateur...)	249	Risque majeur
9	Risques liés aux défaillances du système électrique de l'environnement	145	Risque moyen
10	Risques liés à l'insalubrité du domicile des bénéficiaires	176	Risque majeur
11	Risques liés à l'absence d'hygiène de l'environnement du travail	205	Risque majeur
12	Risques liés à l'activité physique	440	Risque majeur
13	Risques liés à la manutention et aux transferts des personnes	418	Risque majeur
14	Risques liés aux manutentions manuelles de charges préjudiciables à la santé	334	Risque majeur
15	Risques liés aux chutes	273	Risque majeur
16	Risques liés à la conception et à l'aménagement du lieu de travail (espace bureautique, domicile des bénéficiaires...)	170	Risque majeur
17	Risques liés au travail sur écran	6	Risque mineur
18	Risques liés aux contraintes temporelles	279	Risque majeur
19	Risques psychosociaux : dégradation de la santé morale	244	Risque majeur
20	Risques liés aux possibles violences verbales et/ou physiques d'une personne	193	Risque majeur
21	Risques liés à la circulation automobile	714	Risque majeur

AIDES SOIGNANTES

N° repère	IDENTIFICATION DES RISQUES	Moyenne de la totalité des AxBxC	Références risques
1	Risques liés aux brûlures (eau chaude, produits divers, cuisine...)	219	Risque majeur
2	Risques liés aux allergies (animaux, produits divers, gants...)	235	Risque majeur
3	Risques liés aux morsures par animaux	315	Risque majeur
4	Risques liés aux contagions (infections diverses pouvant être mineurs ou graves : grippe, gale ou hépatites)	508	Risque majeur
5	Risques liés aux intoxications (alimentaire, monoxyde de carbone, fumée de cigarettes...)	183	Risque majeur
6	Risques liés aux gaz	131	Risque moyen
7	Risques liés à l'utilisation d'outils tranchants (couteaux, ciseaux ...)	59	Risque mineur
8	Risques liés aux défaillances et/ou absence des appareils et moyens techniques (lève-personne, électro-ménagers imprimante, ordinateur...)	387	Risque majeur
9	Risques liés aux défaillances du système électrique de l'environnement	217	Risque majeur
10	Risques liés à l'insalubrité du domicile des bénéficiaires	297	Risque majeur
11	Risques liés à l'absence d'hygiène de l'environnement du travail	271	Risque majeur
12	Risques liés à l'activité physique	403	Risque majeur
13	Risques liés à la manutention et aux transferts des personnes	760	Risque majeur
14	Risques liés aux manutentions manuelles de charges préjudiciables à la santé	442	Risque majeur
15	Risques liés aux chutes	400	Risque majeur
16	Risques liés à la conception et à l'aménagement du lieu de travail (espace bureautique, domicile des bénéficiaires...)	462	Risque majeur
17	Risques liés au travail sur écran	54	Risque mineur
18	Risques liés aux contraintes temporelles	462	Risque majeur
19	Risques psychosociaux : dégradation de la santé morale	560	Risque majeur
20	Risques liés aux possibles violences verbales et/ou physiques d'une personne	295	Risque majeur
21	Risques liés à la circulation automobile	843	Risque majeur

III. PROPOSITIONS DE MESURES DE PREVENTION SELON TROIS CRITERES : HUMAINS, TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS

PROPOSITION DE MESURES DE PREVENTION

N°Repère	Formation/ Information	Techniques (matériel, matériaux, lieu...)	Organisationnels (méthode)
1 – 2 – 7 Risques liés aux brûlures, allergies et à l'utilisation d'outils tranchants	<p>Action de formation sur l'utilisation des produits d'entretien, produits pharmaceutiques et du matériel</p> <p>Information sur l'étiquetage des produits ménagers</p> <p>Action de formation sur la sécurité pendant la préparation d'un repas, l'entretien du linge...</p> <p>Action de formation sur la conduite à tenir en cas d'urgence</p>	<p>Port de gants</p> <p>Liste des produits d'entretien autorisés</p> <p>Prévention contre les brûlures et les Coupures</p> <p>Mise à disposition de matériel en bon état de marche</p> <p>Utilisation de sacs jetables pour le ramassage des déchets</p>	<p>Remettre une liste des risques liés à l'utilisation des produits d'entretien</p> <p>Fourniture de gants.</p> <p>Organisation de formation de secourisme</p> <p>Procédures sur la conduite à tenir en cas d'exposition accidentelle</p>
3 Risques de morsures d'animaux	<p>Dressage par le propriétaire</p> <p>Vigilance des salariés</p>	<p>En laisse, dans une pièce fermée: les animaux doivent être éloignés des intervenants.</p>	<p>Suite à la première visite à domicile, l'encadrement intermédiaire doit être capable d'informer l'aide-soignant ou l'aide à domicile sur la possible présence d'animaux au domicile.</p> <p>Lors de la première intervention, l'encadrement intermédiaire doit informer le bénéficiaire de la conduite à tenir pendant l'intervention lorsqu'on détient un animal.</p> <p>Vérification des vaccins à jour du personnel allant à domicile lors des visites périodiques à la médecine du travail</p>

<p>4 – 5 – 6</p> <p>Risques liés aux contagions, intoxications alimentaires et chimiques.</p>	<p>Action de formation sur l'hygiène, les différentes maladies infectieuses, contagieuses et transmissibles.</p> <p>Information sur les effets de la rupture de la chaîne du froid sur des aliments.</p>	<p>Port de gants, de masque, de blouse...</p> <p>Respect des règles d'hygiène</p> <p>Respect de la chaîne du froid</p> <p>Informier sur les sources et les risques des gaz</p> <p>Utilisation de produits désinfectants</p>	<p>Perrmettre à tout l'encadrement intermédiaire de faire les premières visites à domicile et les visites annuelles.</p> <p>Informer le bénéficiaire sur les conditions d'interventions décentes pour réaliser les prises en charge. Le refus d'une prise en charge face à des conditions dangereuses est autorisé.</p> <p>Conseiller les vaccins</p> <p>Alerter immédiatement le médecin du travail en cas de maladies infectieuses suspectées ou connues</p>
<p>8- 9 - 10 - 11</p> <p>Risques liés aux défaillances du système électrique, aux défaillances et/ou absence des appareils et moyens techniques, à l'insalubrité du domicile et à l'absence d'hygiène.</p>	<p>Action de formation sur l'hygiène et la sécurité d'un domicile, de matériel technique.</p> <p>Information et Sensibilisations des aidants familiaux et du bénéficiaire afin de co-construire à partir d'un travail sur les représentations et les freins concernant l'acceptation des aides techniques.</p>	<p>Vérification du matériel (conformité)</p> <p>Justificatif d'entretien</p> <p>Responsabilisation du bénéficiaire</p>	<p>Appareils conformes aux normes de sécurité (information du bénéficiaire)</p> <p>Le refus d'une prise en charge face à des conditions dangereuses est autorisé.</p>
<p>12</p> <p>Risques liés à l'activité physique</p>	<p>Action de formation des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique</p> <p><i>Formation APS ASD ou PRAP 2S</i></p>	<p>Possibilité de mettre en place des aides-techniques (KIT MAD MAX) sur le terrain.</p>	<p>L'organisation du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conciliation entre les temps professionnels et personnels - Prise en compte des compétences et qualifications - Anticipation de la gestion d'aléas

13 – 14 Risques liés à la manutention et aux transferts des personnes ainsi qu'à la manutention de charges préjudiciables à la santé	Action de formation des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique. <i>Formation APS ASD ou PRAP 2S</i> Action de formation des nouveaux embauchés : atelier pratique avec l'utilisation de matériels adaptés (lit médicalisé, fauteuil roulant...)	Actions d'aménagement de l'environnement architectural et mobilier. Travailler sur des aides techniques adaptées aux besoins des diverses situations de travail rencontrées par les intervenants Adapter l'environnement pour réduire les distances de déplacements Faciliter la prise d'appui des bénéficiaires pour les manutentions	Analyser les situations de travail concernées par ce risque.
15 Risques de chutes	Action de formation des salariés pour qu'ils soient en mesure de repérer les situations à risques afin de contribuer à la suppression ou la réduction des situations dangereuses. <i>Formation APS ASD ou PRAP 2S</i>	Actions d'aménagement de l'environnement architectural et mobilier. Vérification de la conformité du matériel Travailler sur des aides techniques adaptées aux besoins des diverses situations de travail rencontrées par les intervenants.	Analyser les situations de travail concernées par ce risque Réduction des déplacements Informer le salarié sur la possibilité de refuser d'exécuter une tâche s'il y a un risque
16 Risques liés à la conception et à l'aménagement du lieu de travail	Action de formation des salariés pour qu'ils soient en mesure de repérer les situations à risques afin de contribuer à la suppression ou la réduction des situations dangereuses. <i>Formation APS ASD ou PRAP 2S</i>	Action d'aménagement des espaces de travail (bureautique, maison des bénéficiaires...) Continuer à travailler sur des aides techniques adaptées aux besoins des diverses situations de travail rencontrées par les professionnels.	
17 Risques liés au travail sur écran	Formation et information du personnel	Choix du logiciel : couleurs, affichage sur fond clair, taille des caractères, conception adaptés aux besoins ...	Poste de travail adapté aux besoins de l'utilisation : implantation du poste de travail, éclairage, siège, écran, clavier... Exemple : si le clavier est proche de l'écran alors, la personne s'avancera et ne respectera pas la distance œil → écran, donc une fatigue visuelle se fera ressentir plus rapidement. Le clavier dépend de l'écran, l'écran dépend des ambiances lumineuses...

18 Risques liés aux contraintes temporelles	<p>Action de formation des salariés pour qu'ils soient en mesure de repérer les situations à risques afin de contribuer à la suppression ou la réduction des situations dangereuses.</p> <p><i>Formation APS ASD ou PRAP 2S</i></p> <p>Toutes situations dangereuses va nous emmener à « perdre du temps » donc on sera d'avantage sous contrainte de temps.</p>	<p>Le matériel technique (ordinateur, imprimante, lève-personne ...) doit être adapté aux besoins des utilisateurs.</p> <p>Travailler sur des aides techniques adaptées aux besoins des diverses situations de travail rencontrées par les intervenants</p>	<p>Analyser les situations de travail concernées par ce risque.</p>
19 - 20 Risques psychosociaux : dégradation de la santé morale Risques liés aux possibles violences verbales et/ou physiques d'une personne		<p>Existence d'une procédure « Conduite à tenir en cas d'agression d'un salarié »</p> <p>Définir clairement les tâches de chaque intervenant en essayant de minimiser « un possible déséquilibre » entre les attentes des bénéficiaires et les ressources des intervenants</p>	<p>Création d'une organisation permettant de favoriser les échanges et le soutien au travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Permettre la mise en place de réunions régulières avec l'encadrement -Mettre moins d'intervenants par bénéficiaire pour favoriser les échanges. -Permettre à l'encadrement intermédiaire d'échanger des problématiques rencontrées sur le terrain
21 Risques liés à la circulation automobile	<p>Sensibiliser au danger de conduite sous l'emprise d'alcool, de drogue, de médicaments provoquant une somnolence au volant.</p> <p>Sensibiliser aux autres dangers</p> <p>Sensibiliser à la non-utilisation du téléphone portable (appel hors bluetooth et sms)</p>	<p>Choix du véhicule et de son aménagement (accessoire Bluetooth, GPS, possibilité de rentrer un fauteuil roulant dans le coffre, poignée Handybar et coussin pivotant fournis par l'employeur...)</p>	<p>Organiser les déplacements et les autres activités en vue de donner au conducteur le temps nécessaire pour conduire en sécurité (favoriser les trajets déjà connus par les intervenants, optimiser les interventions pour diminuer les contraintes de temps, les retards chez les bénéficiaires...)</p> <p>Privilégier l'appel téléphonique chez le bénéficiaire pour joindre l'intervenant au domicile</p>

IV. MESURE DE PREVENTION EXISTANTE

N°Repère	Mesure de prévention existante
1 – 2 – 7 Risques liés aux brûlures, allergies et à l'utilisation d'outils tranchants	Organisation de formation de secourisme Distribution à l'ensemble du personnel les pictogrammes des produits dangereux ainsi qu'à la formation des nouveaux embauchés.
3 Risques de morsures d'animaux	Vérification des vaccins à jour pour le personnel allant à domicile
4 – 5 – 6 Risques liés aux contagions, intoxications alimentaires et chimiques.	Service SAAD : Conseiller les vaccins aux aides à domicile. Service SSIAD : Vérification des vaccins obligatoires par le médecin du travail. Réalisation d'une visite préalable des lieux d'intervention ou récupération des informations suffisantes et nécessaires par appel téléphonique
8 – 9 – 10 – 11 Risques liés aux défaillances du système électrique, aux défaillances et/ou absence des appareils et moyens techniques, à l'insalubrité du domicile et à l'absence d'hygiène.	Le contrat de prestation inclus l'engagement du bénéficiaire à fournir les meilleures conditions de travail, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité »
12 – 13 – 14 Risques liés à l'activité physique, à la manutention et aux transferts des personnes ainsi qu'à la manutention de charges préjudiciables à la santé	Formation des nouveaux embauchés En 2017 et 2018, 84 personnes ont été formées. 2017-2018 36 personnes ont suivi la formation Manutention 173 intervenants ont participé à la formation Aide technique 190 intervenants ont bénéficié d'un accompagnement sur le terrain en tutorat 28 salariés ont été formés au tutorat 20 salariés ont bénéficié d'une formation concernant les effets du vieillissement permettant de mieux appréhender leurs difficultés lors des déplacements Réflexion autour de l'organisation du temps de travail dans le SSIAD et le SAAD.

15 Risques de chutes	Réflexion autour de l'organisation de l'activité du travail dans le SSIAD et SAAD.
18 Risques liés aux contraintes temporelles	Réflexion autour de l'organisation du temps de travail dans le SSIAD et SAAD.
19 – 20 Risques psychosociaux : dégradation de la santé morale Risques liés aux possibles violences verbales et/ou physiques d'une personne	Existence d'un formulaire « remontées d'information » Information auprès des salariés concernant la plateforme d'écoute nationale réservée aux services d'aide à domicile
21 Risques liés à la circulation automobile	Sensibilisation aux risques routiers Formation à la prévention du risques routiers : 19 personnes formées depuis le 01/01/2014 Une voiture de service est mise en place par antenne pour le SAAD, une voiture de service pour une majeure partie des AS est mise en place Des voitures sont équipées de sifflet à ultrason pour éloigner les animaux suite à la demande des conducteurs.
16 Risques liés à la conception et à l'aménagement du lieu de travail	Mise en place de casques téléphoniques dans les bureaux du SAAD

V. ANALYSE DES DERNIÈRES MESURES DE PRÉVENTION

Identification des mesures de prévention prioritaires à réaliser et des ressources à planifier

N° repère	Mesures prioritaires à engager
1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7	<p><u>Actualisation des procédures sur les conduites à tenir en cas d'exposition accidentelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Responsables de l'action : M. Bernier, Mme Henry, Mme Jonnet, Mme Miranda ❖ Dates prévues : 2017 - 2019 ❖ Dates effectives : 2018 <p>Réalisation de la procédure « Conduite à tenir en cas d'aggression d'un salarié »</p>
3 – 4 – 5 – 6 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 15 – 16 – 18	<p><u>Actualisation du document d'évaluation des besoins en intégrant l'environnement en matière de prévention des risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Responsables de l'action : M. Bernier, Mme Henry, Mme Jonnet, Mme Miranda ❖ Dates prévues : 2017 - 2019 ❖ Dates effectives : 2018 ❖ Analyse de l'action mise en place : <p>Les contraintes temporelles des RS, les emmènent difficilement à pouvoir lors de la 1^{ère} visite à réaliser un état des lieux du matériel. Une idée est évoquée afin de passer par les AAD pour réaliser cet état des lieux lors de la première intervention.</p>
13 – 14 – 15 – 16 – 18	<p><u>Action d'aménagement de l'habitation du bénéficiaire.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Responsables de l'action : M. Bernier, Mme Henry ❖ Dates prévues : 2017 - 2019 ❖ Dates effectives : 2018

❖ Analyse de l'action mise en place :

La plus values de la démarche pluridisciplinaire Ergonome-Ergothérapeute

La double compétence ergonome et ergothérapeute autorise la définition conjointe des besoins du bénéficiaire (le domicile lieu de vie) et de l'intervenant (le domicile lieu de travail).

Cette approche garantit la réussite des projets d'investissements (aides techniques et/ou amélioration du domicile). De plus, l'implication des intervenants dans les processus d'acquisition de matériel ou de réalisation d'aménagement participe à construire de la reconnaissance : « être pour quelque chose dans ce qui nous arrive » (Georges Canguilhem)

L'analyse ergonomique de toutes les dimensions de l'activité humaine permet de repérer les facteurs qui augmentent la probabilité d'AT, de TMS et de RPS mais aussi ceux qui jouent un rôle protecteur, à préserver, à capitaliser et à diffuser au sein du collectif.

Les freins :

Manque de réactivité entre les diagnostics et l'instruction et la mise en place des solutions 24 constats en même temps

Moyens humains : duo ergonome et ergothérapeute à temps plein dans les structures – difficultés à assurer le suivi.

Le financement des diagnostics et démarche chronophage si mobilisation de ressources internes

Financement des travaux et des aides techniques (complexité et réactivité des dispositifs).

Résistance des bénéficiaires et/ou des familles/aides techniques ou aménagement.

Manque de sensibilisation des bénéficiaires et des familles vis-à-vis de la prévention des risques liés au domicile et de l'impact sur les intervenants et la structure.

Les leviers d'amélioration

Mobiliser en amont des diagnostics tous les acteurs susceptibles d'accompagner les aménagements et ou investissements matériel.

Ressources d'instruction et de suivi des dossiers dédiées en interne (cellule pluridisciplinaire).

Campagne d'information et de sensibilisation auprès des bénéficiaires et de leur entourage sur les interactions « qualité de vie au travail des intervenants et qualité de vie au domicile des bénéficiaires » (cf la boucle insidieuse de l'absentéisme).

Sensibilisation des prescripteurs/enjeux

Des financements pour initialiser, structurer et accompagner les démarches ? (cf TMSpros - conf. des financeurs)

8	<p><u>Information et Sensibilisation des aidants familiaux et du bénéficiaire afin de co-construire à partir d'un travail sur les représentations et les freins concernant l'acceptation des aides techniques.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Responsables de l'action : M. Bernier, Mme Henry ❖ Dates prévues : 2017 - 2019 ❖ Temporalité imposée par les financeurs du projet ne permettant pas de réaliser ce travail
12 – 13 – 14 – 15 – 16 – 18	<p><u>Travailler sur des aides-techniques adaptées aux besoins des diverses situations de travail rencontrées par les professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Responsables de l'action : M. Bernier, Mme Henry ❖ Dates prévues : 2017 - 2019 ❖ Dates effectives : 2017 - 2018 <p>Analyse des aides - techniques</p> <p>Les plus-values :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une aide technique répondant aux besoins du bénéficiaire et de l'intervenant à domicile permet de réaliser une intervention en santé, en sécurité et efficiente. - L'acquisition d'aides techniques transportables, à disposition des salariés dans la structure, leur permet de diminuer significativement des contraintes (efforts en particulier) liés à certains gestes professionnels (transferts en particulier), créant ainsi une dynamique du changement vis-à-vis de l'acceptation par les bénéficiaires d'aides techniques plus lourdes. <p>Les freins :</p> <p>Le coût</p> <p>Une aide technique modifie l'activité réelle de l'intervenant. Un accompagnement sur le terrain consoliderait les processus d'appropriation.</p> <p>Les leviers d'amélioration</p> <p>Communication auprès des prescripteurs d'aides techniques pour systématiser l'approche conjointe des besoins du bénéficiaire et des intervenants. A noter que l'utilisation quotidienne d'aides techniques légères créent une dynamique du changement vis-à-vis de l'acceptation par les bénéficiaires d'aides techniques plus lourdes.</p>

	<p><u>Travailler sur des actions de formation sur la prévention des risques professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Responsables de l'action : M. Bernier, Mme Berchem, Mme Henry ❖ Dates prévues : 2017 - 2019 ❖ Dates effectives : Salariés formés tous les ans, depuis 2017. <p>Analyse de la Formation Animateur Prévention ASD (tous les encadrants sont formés)</p> <p>Les plus-values :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience de la multifactorialité des AT et MP et de la complexité de l'activité réelle. - Acquisition de compétences pour mieux identifier les situations problématiques - Prise de conscience de l'intérêt à favoriser les échanges autour du travail réel. - Acquisition de méthodes et d'outils pour manager et communiquer "en santé" à partir du travail réel - Une formation appréciée et jugée utile – répondant à un besoin d'échanges et de débats autour des métiers - La formation a permis d'apposer les points de vue et de partager certaines difficultés liées à l'exécice du métier <p>Les freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation initiale (et le statut) - La charge de travail des encadrants les éloignant du terrain et ne facilitant pas la mise en œuvre des compétences acquises. - La difficulté à faire vivre et à suivre les remontées du terrain . - Leur propre conditions de réalisation du travail (comment manager la prévention quand on est soi-même en difficultés ?) <ul style="list-style-type: none"> 1) Principale difficulté évoquée : « où et comment trouver le temps nécessaire pour remplir son rôle d'Animateur Prévention ? » 2) « Une antenne n'est pas égale à une antenne » : la charge de travail pour réguler les variabilités s'intensifie : <ul style="list-style-type: none"> - plus le nombre de bénéficiaires et d'intervenants est important - plus la multitude des secteurs est importante - lorsqu'un secteur est en croissance permanente - lorsqu'il y a des mouvements d'entrées et de sorties régulières de bénéficiaires dans le service - Etc <p><u>Conséquences</u> : pas de temps pour réaliser les 1ères visites, accompagner les nouveaux embauchés, réunir les équipes, manager... (empêchement de bien faire son travail)</p>
--	---

8 – 9 – 10 –
11 – 12 – 13 –
– 14 – 15 –
16 – 18 –
21

Les leviers d'amélioration

- Permettre aux encadrants de disposer de données fiables et exploitables pour suivre les Indicateurs santé-sécurité sur leur secteur (point de départ du projet). Indispensable pour l'évaluation des actions.
- La formation initiale des responsables de secteur (et leur statut) semble être un levier indispensable à travailler (action au niveau de la branche)
- Il semble difficilement envisageable de répondre durablement aux enjeux sous-jacents à la prévention des risques professionnels sans questionner l'organisation et les conditions de travail des encadrants (action pilote à finaliser)

Analyse de la Formation PRAP 2S

Les plus-values :

- Capacités à repérer les situations de travail potentiellement dangereuses et à devenir force de proposition pour diminuer les risques pour soi-même et les bénéficiaires.
- Capacités à se protéger en appliquant des techniques adaptées et/ou en utilisant des aides techniques.
- Intégration des salariés dans un projet d'entreprise (reconnaissance professionnelle)

Les freins :

- La nécessité de libérer les intervenants 3 jours – le coût
- Formation d'acteurs Prap efficiente si, et seulement si, les encadrants ont les moyens de pouvoir traiter les remontées du terrain et faire vivre la démarche.
- Une aide technique modifie l'activité réelle de l'intervenant. La formation est nécessaire mais pas toujours suffisante pour utiliser les nouveaux savoir faire acquis. Un accompagnement sur le terrain consoliderait les processus d'appropriation (tutorat)

Les leviers d'amélioration

- Les analyses et formations mettent en évidence que les encadrants sont confrontés à des prescriptions (des injonctions) qui placent les intervenants dans des situations dangereuses et parfois difficilement tenables.
- Suite à l'identification des risques au domicile, définir une limite de prise en charge
- Sensibiliser les différents prescripteurs et financeurs (politiques) pour ne pas laisser les intervenants et encadrants arbitrer des situations "intenables".
- La formation initiale des intervenants à domicile: à partir des savoir faire mobilisés par des experts il est possible de définir un référentiel de compétences et un dispositif de formation (initiale et continue) adaptés aux réalités du terrain.
- Travailler la question de l'accompagnement lors des 1ères interventions (tutorat)

VI. MESURE DE PRÉVENTION ENVISAGÉ POUR L'ANNÉE 2019/2020

Identification des mesures de prévention prioritaires à réaliser et des ressources à planifier

N° repère	Mesures prioritaires à engager	Réalisation			
		Responsables	Dates prévues	Dates effectives	Motif du (des) report(s) ou commentaires
1 - 6 - 8 - 9 - 12 - 13 - 14 15 - 16 - 18	Côté SAAD : Formaliser un support électroménager afin de réaliser l'état des lieux du matériel en profondeur (peut - être créer une organisation avec l'implication des AAD)	Mme Henry	2020 - 2021		
2 - 4	Travaux à engager sur les précautions standard d'hygiène (blouse à manche longue lors d'allergie, sensibiliser les patients à porter des masques lorsqu'il sont porteurs d'infections diverses, lavage des mains, gants...)	Mme Miranda Mme Henry Mme Jonnet	2020 - 2021		Dans la première étape, nous évoquons cette problématique au sein du SSIAD.
3	Formation avec une comportementaliste pour animaux (chien de préférence)	Mme Berchem	2020 - 2021		
16	Achat de sièges bureautiques, support document et souris (roller-mousse) adaptés aux espaces de travail.	M. Bernier Mme Henry	2020 - 2021		

17	Installation de filtres Bleu sur les écrans	Mme Henry M. Bernier	2020 - 2021		
19	<p>Comprendre les causes multifactorielles des RPS en analysant les situations problématiques. Il s'agit de rechercher, dans 4 grands domaines le vécu des situations de travail perçu par le salarié comme facteurs de contraintes ou comme facteurs de ressources.</p> <p>Ces 4 domaines sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le contexte général de l'association et les conduites de changement ; - les exigences de l'organisation de travail ; - les exigences des salariés ; - le contexte des relations professionnelles 	Mme Henry M. Bernier	2020 - 2021		
21	Continuer à mettre des sifflets à ultrason sur les voitures des salariés de l'association	Mme Jonnet Mme Miranda Mme Henry	2020 - 2021		
Tous	Définir explicitement un processus de remontées des informations.	Mme Jonnet Mme Miranda Mme Henry	2020 - 2021		

VII. ANNEXES

- **Les écrans informatiques**
- **Les risques liés à un incendie**
- **L'utilisation des extincteurs**
- **Les risques liés au gaz**
- **Quelques rappels sur les risques liés à l'utilisation des produits d'entretien**
- **La prévention des accidents domestiques auprès de personnes âgées et d'enfants**
- **Quelques consignes sur la cohabitation avec les chiens (les bons gestes, prévenir les morsures...)**
- **Quelques conseils pratiques à connaître en cas de fortes chaleurs**
- **Pandémie grippale**
- **Règles d'hygiène et de sécurité en cas de suspicion de cas de gale ou de cas de gale avéré**

LES ECRANS INFORMATIQUES

1 - Les risques encourus

Selon les spécialistes, il n'y aurait pas de trouble pathologique spécifique, mais plutôt une fatigue oculaire et visuelle si la durée continue de travail est élevée.

2 - Les moyens de la prévention

Les moyens utilisés sont les suivants :

- Implanter les postes de travail et disposer les points d'éclairage naturel ou artificiel de façon à réaliser un bon équilibre spatial des luminances dans le champ visuel des opérateurs. Eviter de placer ces postes auprès des fenêtres ou face à ces dernières lorsqu'elles ne sont pas suffisamment masquées.
- Eviter toute cause d'éblouissement y compris les reflets parasites dus, par exemple, aux plans de travail ou aux claviers inutilement brillants, aux vitres de séparation entre locaux inégalement éclairés, etc..., en proscrivant la présence de ciel ou de lumières extérieures dans le champ visuel en position de travail, en utilisant des stores ou des rideaux, en préférant des luminaires de faible luminance, en assurant une bonne diffusion de la lumière.
- Adopter un niveau d'éclairement convenable suivant les tâches particulières effectuées, et combiner éventuellement un éclairage individuel avec l'éclairage d'ambiance.
- Faire en sorte que le niveau de bruit ambiant soit suffisamment réduit afin de ne pas constituer une gène et une cause de fatigue et de surtension, si besoin est, en abaissant le temps de réverbération du local.
- Aménager les postes de travail selon les règles ergonomiques et les données anthropométriques individuelles, notamment par l'emploi de sièges réglables comme vu ci-avant. Veiller en particulier à la hauteur du clavier par rapport au niveau de l'assise et mettre un repose-pieds à la disposition de l'opérateur.
- Donner la préférence aux postes de travail dont :
 - les claviers, écran et porte-copie sont agencés de telle sorte que les distances œil-clavier, œil-écran et œil-porte-copie soient sensiblement égales
 - l'écran est antiréfléchissant
 - le clavier et le plan de travail sont mats
 - la définition des caractères est la meilleure possible
 - l'intensité lumineuse et éventuellement la hauteur des caractères sont réglables par l'opérateur
 - la couleur des caractères favorise le meilleur contraste
 - l'image est très stable et exempte de vacillement grâce à un temps de rémanence court et une vitesse de régénération suffisante.

RISQUES LIÉS A UN INCENDIE

Voir la note sur les consignes de sécurité disponible au siège social et dans les bureaux décentralisés de :

- BROUT VERNET
- CHEVAGNES
- LE DONJON
- EBREUIL
- LURCY LEVIS
- JALIGNY
- MARCILLAT EN COMBRAILLE
- LE MAYET DE MONTAGNE
- MEAULNE
- ST MARTINEN
- VILLEFRANCHE D'ALLIER
- VICHY
- MONTLUCON
- LAPALISSE

POMPIERS : 18 ou 112
sur un portable

UTILISATION DES EXTINCTEURS

FEU DE TYPE A

- Origine sèche (bois, paille, tissus, plastique) : utiliser extincteur **à eau pulvérisée**.

Pour ce type de feu, les extincteurs à neige carbonique (CO2) sont inopérants.

FEU DE TYPE B

- Hydrocarbures – fuel – peintures – vernis : utiliser extincteur **à poudre**.

Pour ce type de feu, les extincteurs à eau sont dangereux si électricité. Ne pas utiliser. Extincteur à neige carbonique (CO2) utilisable seulement en local clos.

FEU DE TYPE C

- Combustibles gazeux : utiliser extincteur **à poudre**. Ce type d'extincteur agit par étouffement.
- Feux d'origine électrique : utiliser prioritairement un extincteur **à neige carbonique CO2**. Ce type d'extincteur agit par refroidissement. Pas de dégât aux installations. Pour ce type de feu, les extincteurs à eau sont dangereux. Ne pas utiliser. Extincteur à poudre : ne pas utiliser, détériore les circuits.

TYPES DE FEUX	EXTINCTEURS A EAU PULVERISEE	EXTINCTEURS A POUDRE	EXTINCTEURS A CO2
Classe A - Feux secs Solides : Bois - Papier - Cartons Tissus - Certains plastiques	OUI	OUI	NON
Classe B - Hydrocarbures Alcool - Essence - Peinture Plastiques	NON	OUI	OUI
Classe C - Feux de gaz Butane - Propane : Fermer la vanne Si ordinateurs	NON NON	OUI NON (détérioration)	NON OUI
Classe D - Feux de métaux Aluminium - Magnésium - Sodium	Aucun risque de ce type		
Distance d'utilisation	1,50 m	4 à 6 m	1,50 m

RISQUES LIES AU GAZ

Examen visuel des conduits – Entretien des chaudières.

Consignes générales en cas de fuite de gaz :

- fermer la vanne de gaz
- éviter toute flamme ou étincelle
- ne pas manœuvrer d'interrupteurs électriques, de boutons poussoirs, de sonneries d'avertisseurs de portes...
- ne pas fumer
- ventiler les locaux
- ne pas utiliser un poste téléphonique situé dans la zone d'odeur de gaz.

POMPIERS : 18 ou 112 sur un portable

GAZ DE FRANCE : 0 810 224 000

ENTRETIEN DU LOGEMENT

QUELQUES RAPPELS SUR LES RISQUES LIES A L'UTILISATION DES PRODUITS D'ENTRETIEN

Certains produits utilisés pour l'entretien du logement présentent des risques de danger à l'emploi ou au stockage.

Pour éviter les accidents et pour conserver intact la qualité de ces produits, il convient de respecter les précautions générales d'emploi, de sécurité et de stockage, qui sont les suivantes :

- Lire et suivre les consignes d'utilisation en ce qui concerne la dilution du produit, l'application sur le support, le temps de pause et de rinçage...)
- Ne pas mélanger les produits entre eux.
- Bien refermer les bouteilles après utilisation.
- Ranger immédiatement les produits après utilisation.
- Afin d'éviter tout risque de confusion, ne jamais transvaser les produits d'entretien dans des emballages à usage alimentaire pour le stockage.
- Étiqueter de façon claire et évidente les récipients contenant des produits enlevés de leur emballage d'origine.
- Stocker les produits hors de portée des enfants, dans un endroit fermé et à l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.
- Ne pas inhaler, ni avaler les produits.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer abondamment.
- Le port des gants est très conseillé. (1)
- Utiliser des gants conformes à l'activité. (1)

(1) (2) La totalité du matériel nécessaire à l'intervention des aides à domicile et des aides soignantes doit être fourni par le bénéficiaire pour la réalisation des activités en conformité avec les contrats de travail établis par l'association. Il en est ainsi pour les gants ménagers au même titre que les produits d'entretien...

Les responsables de secteur et infirmières coordinatrices sont à votre disposition lors de leurs permanences pour tout besoin d'information ou le signalement d'un problème lié à ce thème.

Renseignez-vous !

LES ACCIDENTS DOMESTIQUES AUPRES DE PERSONNES ÂGEES ET D'ENFANTS

I – LES CONSEILS AUX BENEFICIAIRES

① CHUTES ET CHOCS

- Evitez les sols mouillés ou glissants.
- Consultez votre ophtalmologiste, certains verres correcteurs nécessitent d'être changés régulièrement. Portez vos lunettes le plus souvent possible.
- En cas de troubles de la marche, consultez un podologue et utilisez des souliers adaptés et stables.
- En cas de troubles de l'attention, faites une sieste après le déjeuner et demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

② BRULURES

- Evitez de transporter des aliments brûlants qui pourraient vous échapper des mains. Protégez-vous avec des gants et un tablier lorsque vous faites la cuisine.
- Ne vous approchez pas d'une flamme surtout avec des vêtements synthétiques.

③ INTOXICATIONS

- Suivez avec soin tout traitement médical et utilisez un semainier ou un pilulier pour la prise de médicaments.

④ ASPHYXIES

- Faites vérifier régulièrement vos appareils de chauffage, de cuisson et les conduits de cheminée. Un appareil trop ancien est souvent source de danger.
- N'obstruez jamais les bouches d'aération, en particulier les plus basses, même si vous avez froid.

⑤ ELECTROCUTIONS

- Ne manipulez pas d'appareils électriques en ayant les pieds ou les mains mouillés.
- Pensez à débrancher vos appareils après chaque utilisation.
- Ne bricolez pas vos branchements. Faites toujours appel à un professionnel. Coupez le courant par le disjoncteur.
- Ne laissez pas traîner dans la pièce des rallonges branchées et non raccordées à un appareil.

⑥ COUPURES

- Maniez avec précaution les outils de jardinage. Rangez-les après usage.
- Portez des gants lorsque vous bricolez.

II – CONNAITRE LE DEVELOPPEMENT D'UN ENFANT, C'EST ANTICIPER SES MOUVEMENTS ET EVITER LE DANGER

❶ LE NOURRISSON

Il vient de naître. Ne le laissez jamais seul lorsqu'il est éveillé.

❷ ENTRE 3 ET 9 MOIS

L'enfant commence à rouler sur le côté. Surveillez-le pour qu'il ne tombe pas, notamment de la table à langer. Quelques secondes suffisent... Ne le laissez jamais seul.

❸ A PARTIR DE 10 MOIS

Il est curieux de tout, il commence à se déplacer et à se saisir d'objets. Soyez vigilant, c'est l'âge où il porte tout à sa bouche. Attention aux chutes dans l'escalier. A quatre pattes, il va plus vite que vous.

❹ ENTRE 12 ET 18 MOIS

L'enfant commence à marcher. Attention, les petites chutes peuvent être pour lui de grands chocs. C'est à cet âge qu'il va découvrir les limites à ne pas dépasser.

❺ A PARTIR DE 18 MOIS

Il vous comprend de mieux en mieux. Apprenez-lui ce qu'il peut faire et ce qui est défendu. Attention à vos propres gestes, c'est l'âge où l'enfant vous imite.

❻ A PARTIR DE 2-3 ANS

C'est l'âge de toutes les découvertes, apprenez-lui à identifier les dangers. Sa curiosité peut lui jouer des tours, redoublez donc de vigilance. Attention aux intoxications et aux noyades.

❼ A PARTIR DE 3-4 ANS

L'enfant pose des questions. Saisissez toutes les occasions pour lui montrer et lui expliquer les dangers.

❽ A PARTIR DE 4-5 ANS

L'enfant prend des risques sans toujours bien les mesurer. Il se sent capable de faire beaucoup de choses tout seul. Attention plus particulièrement aux coupures avec les appareils ménagers et les outils de bricolage et de jardinage.

III – LES GESTES QUI SAUVENT

① CHUTES ET CHOCS

- Si vous perdez l'équilibre, écartez les bras, pliez les jambes et laissez-vous glisser pour amortir votre chute.
- Relevez-vous en vous retournant sur le ventre. Une fois à quatre pattes, hissez-vous en vous tenant à une chaise ou à une rampe.

② ASPHYXIES

- Aérez longuement la pièce.
- Placez la personne en position latérale de sécurité (sur le côté, tête en arrière).

③ BRULURES

- Passez la lésion sous l'eau froide pendant au moins dix minutes et recouvrez-la avec un linge propre.
- Enlevez vos vêtements de coton, de laine ou de lin. N'enlevez surtout pas les vêtements synthétiques. Attendez le médecin.

④ INTOXICATIONS

- appelez le SAMU (n° de téléphone : 15) ou le Centre antipoison de Lyon : 04 72 11 69 11
- Ne faites jamais vomir.
- Ne donnez jamais à boire (même du lait).

QUELQUES CONSIGNES SUR LA COHABITATION AVEC LES CHIENS (LES BONS GESTES, PREVENIR LES MORSURES)

Gesticuler : Le chien peut être surpris par des gestes qu'il peut interpréter comme hostiles. Sa réaction peut être agressive.

Changer brutalement d'attitude : par exemple, dans un restaurant, des clients, apparemment calmes, sont assis à côté d'un autre client, accompagné d'un chien. Soudain, le comportement des premiers devient excité. Comme dans le cas précédent, le chien peut être surpris et risquer de mordre.

Regarder fixement un chien, droit dans les yeux : C'est l'une des choses à ne jamais faire. Et pour causes : chez bien des animaux, le regard direct dans les yeux est perçu comme un signe de défiance. Certains chiens peuvent alors relever le défi et attaquer.

Toucher un chien inconnu : Jamais, surtout s'il s'agit d'un enfant. A moins que vous ne demandiez préalablement l'avis du propriétaire du chien. Et que vous respectiez sa décision.

Caresser un chien inconnu : Vous risquez de le toucher à un endroit sensible ou douloureux pour lui. De plus, rien ne vous dit qu'il a envie de recevoir des caresses. Le risque est qu'il morde.

Croiser d'autres chiens, lors d'une promenade avec son canidé : Ecartez-vous un peu pour éviter que les chiens ne se frôlent de trop près. Si vous rencontrez un ami, lui aussi en train de se promener avec son chien, saluez-vous, mais ne vous attardez pas et passez votre chemin, ou alors poursuivez votre promenade ensemble. Dans tous les cas, ne restez pas immobiles, mais toujouors en mouvement.

Réveiller un chien : Une nouvelle fois, s'il est surpris, il peut avoir peur et mordre.

Acculer un chien, même involontairement, contre un endroit duquel il ne peut plus s'échapper : Se sentant « pris au piège », il n'aura plus qu'une solution pour se dégager : l'attaque.

LE LANGAGE CORPOREL DU CHIEN : Quelques exemples d'attitudes caractéristiques des canidés et leur signification

- **Battement de queue** : contrairement à ce que l'on croit communément, n'est pas toujours un signe de contentement ou de joie, mais plutôt d'excitation (au sens positif comme négatif).
- **Queue entre les jambes** : signe de peur, voire de soumission.
- **Poils hérisrés sur le dos** : sert à impressionner un autre chien. N'est pas forcément un signe d'agressivité, mais plutôt d'attention.
- **Crocs montrés** : pas toujours signe d'agressivité. Si seuls les crocs de devant sont dégagés : le chien veut intimider et est sûr de lui. Si tous les crocs sont dégagés : le chien a peur, il risque de mordre par défense.

APPRENDRE LA COHABITATION ENTRE ENFANTS ET CHIENS : les bons gestes, prévenir les morsures....

- **Oreilles plaquées en arrière** : le chien a peur ou se soumet.

- **En appui sur les pattes avant** : signe de défiance entre canidés ou appel au jeu (selon les circonstances).
- **Regard fixe, pupilles dilatées** : niveau de stress important. Risque d'attaque si fuite impossible.

AADCSA de l'Allier

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES A CONNAITRE EN CAS DE FORTE CHALEUR

Note destinée aux aides à domicile et aides soignantes
(Consignes tirées du document d'information du ministère de la Santé et de la Protection Sociale)

➤ **Répéter les consignes de protection à la personne âgée**

- ne pas ouvrir les fenêtres la journée, fermer les volets,
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée,
- s'hydrater : au moins 1,5 litres/jour (eau, jus de fruits...),
- manger plus souvent si pas d'appétit aux repas principaux (fruits, crudités...),
- se rafraîchir en se mouillant la peau (brumisation du corps et des vêtements avec brumisateurs ou vaporiseurs) et en se mettant si possible devant un ventilateur, se tenir dans les pièces les plus fraîches de l'habitat,
- prendre des douches fréquentes,
- porter des vêtements légers en coton, amples,
- demander à la personne de donner de ses nouvelles par téléphone au moins une fois par jour à son entourage (famille, voisin...).

➤ **Vérifier que les numéros à contacter d'urgence soient affichés à proximité du téléphone**

- famille, voisins, médecin, pompiers...

➤ **Repérer les signes d'alerte de l'épuisement dû à la chaleur et/ou du coup de chaleur**

- modifications du comportement habituel,
- troubles de tête, vertiges,
- peau chaude, rouge et sèche,
- fatigue importante, sensation de malaise,
- difficultés à se déplacer dans la chambre ou à rester dans un fauteuil,
- nausées, vomissements, diarrhée,
- propos confus, incohérents,
- crampes musculaires.

➤ **Si certains symptômes apparaissent, appeler les premiers secours (15 ou 18 ou 112 pour un portable) en attendant le médecin**

- coucher la personne dans son lit,
- la déshabiller,

- soit, l'envelopper d'un drap humide (eau froide, voire draps conservés au frigidaire si possible) et brumiser ou pulvériser de l'eau froide sur tout le corps, soit, si possible, lui donner une douche fraîche,
- installer un ventilateur,
- maintenir l'humidité du drap en permanence,
- ne pas lui donner d'aspirine ni de paracétamol,
- la faire boire si bon état de conscience et pas de risque de fausses routes en avalant,
- la mettre en position latérale de sécurité si la personne est inconsciente.

IMPORTANT

Les personnes isolées doivent se faire connaître en mairie.

REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE EN CAS DE PANDEMIE GRIPPALE

MESURES INDIVIDUELLES D'HYGIENE

Des mesures individuelles d'hygiène peuvent contribuer à ralentir la propagation de la grippe. L'hygiène des mains (lavage des mains) et l'hygiène respiratoire (lorsqu'une personne tousse ou éternue) devront être appliquées rigoureusement.

☛ Mouchage, éternuements, expectoration, toux

Le virus de la grippe se transmet principalement par voie aérienne, notamment par les gouttelettes respiratoires (postillons, éternuement, toux), mais il peut se déposer sur les mains des malades et sur des surfaces (objets, mobilier, vêtements,...). Il est donc impératif de respecter les règles d'hygiène de base des voies respiratoires :

- se couvrir la bouche chaque fois que l'on tousse ;
- se couvrir le nez et la bouche chaque fois que l'on éternue ;
- se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique, jetés dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle ;
- ne cracher que dans un mouchoir en papier à usage unique, jeté dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.

☛ Se laver régulièrement les mains

Il faut se laver les mains au savon, de préférence liquide (vendu dans le commerce) ou avec des produits hydro-alcooliques (vendus en pharmacie), durant au moins 30 secondes et se sécher les mains avec une serviette personnelle ou jetable.

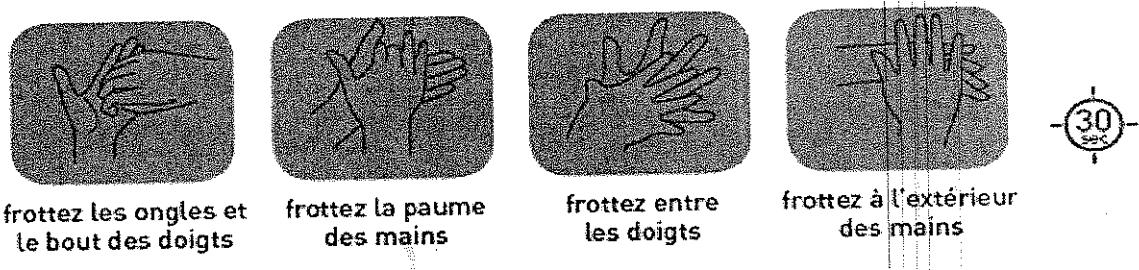
Ce geste doit être fait soigneusement et répété très souvent dans la journée.

☞ Quand se laver les mains systématiquement ?

- en arrivant et en repartant du domicile des bénéficiaires ;
- après être allé aux toilettes, s'être mouché ou avoir toussé, éternué, craché.. ;
- avant de manger ;
- en rentrant au domicile.

☞ Comment bien se laver les mains ?

La méthode est importante. Le savon seul ne suffit pas à éliminer les germes. C'est la combinaison du savonnage, frottage, rinçage et séchage qui permet de se débarrasser des germes.



Les masques

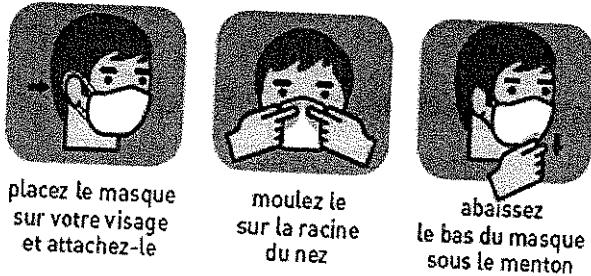
Selon le risque d'exposition, 2 types de masques sont préconisés :

⇒ ***le masque anti-projections dit « masque chirurgical »*** : il est destiné à éviter la projection, par le porteur, de sécrétions des voies aériennes supérieures ou de salive pouvant contenir des agents infectieux transmissibles par voie de gouttelettes ou par voie aérienne. Il est préconisé pour les salariés exposés au virus, notamment du fait du contact avec leurs collègues dans l'entreprise, sans que le risque soit aggravé par une organisation particulière du travail. Il pourra être préconisé dans les espaces publics et les transports en commun.

⇒ ***le masque de protection respiratoire (FFP2)*** est un masque filtrant destiné à protéger le porteur contre les risques d'inhalation d'agents infectieux par voie aérienne. Dans le cadre de la pandémie grippale, le choix des autorités de santé s'est porté sur des masques de type FFP2 à usage unique, pour les personnels de soins et pour les personnes à risque d'exposition aggravé, par exemple les salariés exposés régulièrement à des contacts étroits avec le public (proximité de moins de deux mètres d'une personne malade, densité de personnes dans ce rayon de proximité, densité de personnes infectées dans le même rayon, confinement, absence de remplacement des personnes dans ce rayon...).

Pour être efficace, le masque doit :

- Etre correctement placé sur le visage, avec un ajustement de la barrette nasale. Notons que la protection sera moindre en cas de port d'une barbe, même courte, compte tenu d'une moindre étanchéité au visage ;
- Etre stocké dans un endroit tempéré et sec ;
- Etre jeté après chaque utilisation et au maximum après chaque journée de travail ;
- Etre utilisé dans la limite de la date de péremption indiquée sur la notice ;
- Une fois qu'il est en place, ne pas manipuler le masque ou l'appareil de protection respiratoire, car il existe un risque de détérioration de celui-ci et de contamination des mains ;
- Se laver les mains avant la mise en place et après avoir enlevé le masque ou l'appareil de protection respiratoire.



Nettoyage des objets utilisés par le malade

A domicile, les objets habituels utilisés par le malade doivent subir un nettoyage rigoureux et régulier. Chaque membre de la famille doit disposer de son propre linge, notamment de serviettes de toilette et de sa propre brosse à dent. La vaisselle et le linge du malade peuvent être lavés en commun avec la vaisselle ou le linge du reste de la famille dans un lave-vaisselle ou un lave-linge à plus de 60°C.

Les surfaces de contact (poignées de porte, chasses d'eau, meubles, etc...) doivent être lavées à l'eau chaude et au savon ou avec des produits désinfectants.

Déchets

Au domicile, les mouchoirs et les masques anti-projections usagés des malades doivent être placés dans des sacs en plastique munis d'un lien pour la fermeture. Il est recommandé d'utiliser un double emballage, en évitant la présence d'air, de manière à préserver le contenu du premier sac en cas de déchirure du sac extérieur lors de la collecte.

Les déchets ainsi conditionnés peuvent être jetés dans la poubelle des ordures ménagères.

MESURES COLLECTIVES DE PROTECTION : EXEMPLE D'ORGANISATION DE TRAVAIL

Eviter au maximum les contacts physiques entre personnes

- Réduire les possibilités de contacts physiques entre personnes par une diminution des possibilités de présence simultanée au même endroit au profit de solutions alternatives.
- Privilégier systématiquement l'utilisation du téléphone ou du courrier électronique et l'organisation de vidéoconférences pour les affaires courantes et les commandes, même si les personnes concernées travaillent dans le même bâtiment.
- Eviter tous les déplacements et entretiens ou réunions n'ayant pas une importance critique. Refuser ou différer les congrès, séminaires, séances de formation continue, etc.... Toutefois, si ces réunions s'avéraient indispensables, chacun devra respecter les règles d'hygiène et

maintenir le respect d'une distance de protection sanitaire (2 mètres, avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France).

- Renoncer aux poignées de main.
- Dans toute la mesure du possible, éviter de prendre l'ascenseur.

Courrier interne

- Confier la distribution du courrier reçu à une personne spécifique (dont la suppléance est organisée) au lieu de faire venir en un même endroit plusieurs personnes pour chercher le courrier reçu.
- Déposer le courrier sortant à un endroit indiqué.
- La personne chargée de la distribution du courrier doit se laver les mains avec du savon très régulièrement.

Entretiens et réunions (si indispensables)

- Faire le plus court possible.
- Choisir une grande salle de réunion et maintenir une distance d'au moins 2 mètres entre les personnes.
- Eviter les contacts directs : pas de poignées de main.
- Eventuellement, se rencontrer ou se réunir en plein air.

Hygiène des locaux

- Aérer régulièrement les locaux en ouvrant les fenêtres et les portes.
- Nettoyer comme en temps normal les locaux. Il suffit de nettoyer les surfaces et les sols lavables avec des détergents.
- Les surfaces que le public et le personnel sont amenés à toucher très fréquemment (par exemple : rampes d'escalier, poignées de portes, toilettes et lavabos, claviers,...) doivent être identifiées et nettoyées de façon renforcée et quotidienne.

REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE EN CAS DE SUSPICION DE CAS DE GALE OU DE CAS DE GALE AVERE

PREAMBULE

La gale est une maladie contagieuse due à un parasite invisible à l'œil nu. Cet acarien nommé sarcopte se loge sous la peau du sujet infesté et se déplace en formant des petits sillons visibles à l'œil nu essentiellement localisés sur les doigts, les poignets, les coudes, les fesses. Ces sillons se terminent par des vésicules de la taille d'une tête d'épingle.

La gale se caractérise par des démangeaisons à prédominance nocturnes et des lésions cutanées plus ou moins graves.

La durée d'incubation de la maladie est de 2 à 6 semaines.

La contamination est avant tout interhumaine, par contact cutané direct (de peau à peau) d'un sujet parasité à un autre sujet. Elle peut aussi se faire indirectement par l'intermédiaire de vêtements, de linge (draps, serviettes,), de literie ou de fauteuils contaminés.

Lorsqu'un cas de gale est découvert, il faut impérativement traiter le malade et l'ensemble des personnes vivant dans son entourage immédiat même s'ils n'ont aucun signe de la maladie.

Le traitement de la maladie se fait par voie locale (aérosol ou lotion) et par voie générale (comprimé). Le traitement est prescrit par le médecin traitant. Il s'accompagne d'un traitement du linge et de l'environnement contaminé.

La conduite à tenir en cas de suspicion de cas de gale ou de cas de gale avéré est décrite dans un protocole applicable à tout le personnel d'intervention des services d'aide et de soins à domicile (aides à domicile - aides-soignantes) ainsi que toute personne de l'Association amenée à se rendre au domicile de la personne suspectée d'avoir la gale ou dont la gale a été diagnostiquée.

MESURES D'HYGIENE A METTRE EN PLACE

L'intervenant ne donne pas de poignées de mains sans gants et n'embrasse pas le bénéficiaire et son entourage.

Hygiène des mains

L'aide à domicile, l'aide-soignante ou toute personne du service entrant dans le domicile du bénéficiaire doit se laver les mains minutieusement et systématiquement :

- après tout contact avec le malade ou objets potentiellement contaminés
- à la sortie du domicile.

Le séchage des mains se fait avec des serviettes en papier jetable.

Les solutions hydro-alcooliques sont inefficaces sur le parasite de la gale.

Comment se laver les mains



Tenue vestimentaire

Pour tout contact avec le bénéficiaire et son environnement l'aide à domicile, l'aide-soignante porte des gants à manchettes longues ainsi qu'une sur blouse à manches longues à usage unique. Les manchettes des gants se mettent sur la sur blouse. Cet équipement est apporté tous les jours au domicile et en aucun cas laissé chez le bénéficiaire.

L'équipement est fourni par l'Association.

A la fin de l'intervention les gants et la sur blouse sont quittés d'un seul tenant. Ils sont mis, sans les secouer, dans un sac plastique hermétiquement fermé. Le sac est laissé dans la poubelle du bénéficiaire.

Si l'aide à domicile, l'aide-soignante a les cheveux longs, elle doit les attacher.

Aucun bijou n'est porté pendant l'intervention.

Entretien du linge

Manipulation du linge :

- Le linge du bénéficiaire (vêtements, sous-vêtements, bonnet, foulard, chaussures, etc....) est manipulé avec des gants
- Le linge de lit, linge de toilette, serviette de table sont changés tous les jours.

Le linge n'est ni secoué ni déposé par terre. Il est porté directement dans la machine à laver. S'il n'est pas lavé tout de suite il est mis dans un sac plastique hermétiquement fermé et identifié. Quand le linge est mis dans la machine à laver, il y est déposé sans le toucher même avec des gants.

Lavage du linge

- Lavage en machine à 60° minimum si le linge le supporte
- Pour le linge qui ne supporte pas la température de lavage d'un minimum de 60° il est vaporisé ou saupoudré avec un produit acaricide et mis dans un sac plastique hermétiquement fermé et identifié. Il faut noter sur le sac la date et l'heure d'application du produit et laisser le linge dans le sac pendant le temps préconisé par le fabricant du produit acaricide. Le linge est pulvérisé ou saupoudré loin du bénéficiaire, dans un local aéré avec les fenêtres ouvertes.

- Pour les matelas, canapés, tissus d'ameublement, siège auto, ils sont saupoudrés d'une poudre acaricide puis aspirés minutieusement après le temps d'application préconisé par le fabricant.

Les sacs poubelles avec fermeture hermétique et produits acaricides sont fournis par le bénéficiaire.

Entretien de l'environnement

Les sols sont lavés selon la technique habituelle et le sol de la chambre du malade le sera en dernier

Les sanitaires et les WC sont nettoyés avec un détergent-désinfectant type eau de javel.

La désinfection du logement doit se faire par une entreprise spécialisée. Le bénéficiaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place de ce dispositif.

CONSEILS POUR L'ENTOURAGE

La gale est souvent mal vécue sur le plan psychologique, ressentie comme une maladie honteuse avec des connotations de promiscuité, de misère et de malpropreté aussi l'aide à domicile, l'aide-soignante doit dédramatiser la situation et déculpabiliser les sujets infestés afin qu'ils acceptent bien et prennent part à leur traitement.

MAINTIEN DU DISPOSITIF

Ce dispositif est maintenu pendant 4 jours après l'application du traitement du bénéficiaire, de l'entourage immédiat, du linge et de l'environnement.